

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 novembre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 novembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTANIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. CARLOTTI, Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, M. FILONI, M. CHAREYRE, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme SANTONI-BRUNELLI, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, Mme SANNA à M. FILONI

Etaient absents:

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 35
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191125-2019_294-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019 Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 novembre 2019 Délibération N°2019/294

Campagnes de restauration d'œuvres d'art graphique et de plâtres

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le Palais Fesch conserve une collection de moulages en plâtre dans ses réserves.

Même si ce matériau n'a pas la noblesse d'un marbre ou d'un bronze, s'il n'est que copie ou travail préparatoire, il reproduit des œuvres qui resteront inaccessibles en prêt ou reste le seul témoignage d'œuvres disparues.

Tous n'ont pas le même intérêt, mais nombre d'entre eux ont déjà été montrés lors d'expositions, comme les reproductions d'antiques dans le cadre de « Rêves de pierres », le buste de Napoléon (copie du Chaudet) dans « Un soir chez la princesse Mathilde, une Bonaparte et les arts », ou en ce moment le buste de l'empereur Napoléon 1^{er} d'après Canova mis en scène dans l'exposition consacrée à «Ajaccio à travers le temps ». Malheureusement leur état n'est pas toujours à hauteur des autres œuvres.

Le Palais Fesch souhaiterait pouvoir faire une sélection de quelques moulages afin de les faire nettoyer et remis en état pour pouvoir les exposer dans le cadre d'expositions temporaires et dans ses salles d'expositions permanentes. (Budget : 15 000€)

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant, que la conservation et la restauration de ses objets inscrits à l'inventaire revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public dans le cadre des missions premières dévolues aux musées des beaux-arts, Livre IV du Code du Patrimoine.

D' autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette campagne de nettoyage et de restauration de plâtre et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total exposition et édition : 15 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio: 8 750 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 6 250 €

D'autoriser Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et au Livre IV relatif aux musées de France ; Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 novembre 2019,

AUTORISE A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette campagne de nettoyage et de restauration des plâtres et son plan de financement détaillé ci dessous.

Budget total exposition et édition : 15 000 € TTC

Participation Ville d'Ajaccio: 8 750 €

Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 6 250 €

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat en numéraire dans le cadre de cette campagne ;

Le budget relatif à cette campagne sera inscrit au budget primitif 2020 en dépenses chapitre 011 fonction 322, et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

Laurent MARCANGELI